

BULLETIN MUNICIPAL 2024

n°30

COMMUNE DE FAYE

| SOMMAIRE | Page N° |
|---|----------------|
| Le Mot du Maire | 1 |
| Synthèse des réunions de conseils municipaux | 2-3 |
| Les Finances de la commune | 4 |
| Etat Civil – Location salle – Concessions cimetière – Recensement militaire – | 5 |
| Subventions aux familles pour les voyages scolaires - Elections | |
| Les rendez-vous du lundi - Association FayeDeLaZumba | 6 |
| Audition Ecole de Musique de Selommes - Inauguration de la place de la mairie – | 7 |
| Danse | |
| Chantiers citoyens Territoires Vendômois – Concert église Saint-Brice | 8 |
| Travaux voirie – Programme 2024 | 9 |
| Territoires Vendômois – CIAS | 10 |
| Centre de Secours de Selommes | 11 |
| USPB – Union Sportive Petite Beauce | 12-13 |
| SIVOSE COULOMMIERS-LA-TOUR – FAYE – ROCE - VILLETRUN | 14 |
| Présence Verte | 15 |
| AVADE | 16 |
| ADMR | 17 |
| Mission locale | 18 |
| Maisons Départementales des Solidarités | 19 |
| VAL DEM | 20-21 |
| PLUi – H | 22-23 |
| Territoires Vendômois - Enfance Jeunesse | 24 |
| Syndicat mixte du Pays Vendômois | 25-26 |
| Stop au frelon asiatique | 27 |
| Cimetière de Faye | 28-29 |
| Renseignements utiles | 30 |
| Commune de Faye – Campagnol | 31 |
| Recensement population 2025 | 32 |

LE MOT DU MAIRE

2025 est déjà là. Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter à chacun et chacune d'entre vous et à vos familles une bonne et heureuse année !

Des vœux de santé avant tout : la santé est notre plus grande richesse et la seule qui compte vraiment. Toutes mes pensées sont tournées vers celles et ceux qui se battent pour gagner un combat contre la maladie, contre la précarité, un combat quel qu'il soit.

Mes vœux, sont bien entendu, également des vœux de bonheur et de réussite, et j'espère que cette année 2025, vous permettra de concrétiser tous vos projets.

Le contexte mondial de l'année 2024, avec les conflits et le terrorisme qui touchent différentes parties du monde, nous apporte de nombreuses sources d'affliction.

Le contexte national avec la dissolution de l'assemblée nationale laisse planer des incertitudes sur l'avenir tant pour les ménages que pour les collectivités.

Pourtant, même si le budget communal n'a pas pu augmenter comme nous l'aurions souhaité (hausse des dépenses énergétiques malgré les mesures de sobriété qui ont été mises en place, baisse des ressources fiscales...), nous poursuivons nos investissements dans la mesure de nos capacités budgétaires et toujours en sollicitant les aides financières de l'Etat, du Département et des Territoires Vendômois.

Dorénavant, à un an et demi de la fin de notre mandat, nous continuons notre marche en avant.

De nombreux temps forts ont rythmé l'année 2024 : l'inauguration de la place de la mairie, le terrain de boules, la cérémonie du 8 mai, les chantiers citoyens avec la peinture des bornes incendies et le lasurage des bancs de l'église, le bal organisé par Fortuné Bitsindu pour les gens malades hospitalisés, le concert animé par Maïna Rosier, le traditionnel repas des Aînés du 11 novembre.

Ces moments de solidarité, de mémoire et de festivités nous rappellent l'importance de notre communauté, l'histoire qui nous unit et la joie d'être ensemble.

Les investissements prévus ont été réalisés :

- ✚ Réfection d'une partie de la route du Breuil et du Petit Roux
- ✚ Création d'un chemin piétonnier sécurisé en amont de la réfection de la départementale D34
- ✚ Réfection des bordures de la D34 en amont de la réfection de la D34
- ✚ Quelques illuminations de Noël pour égayer notre village.

Je tiens à remercier Dany, car sans elle, rien ne serait possible. Elle œuvre, avec constance et sérieux pour nous aider à gérer la commune.

Merci également aux acteurs économiques qui interviennent dans notre commune pour l'entretien et son embellissement

Je n'oublie pas nos partenaires institutionnels : l'État, le Département du Loir et Cher, la Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois qui nous accompagnent dans la réalisation de nos projets. Merci à eux pour leur écoute attentive et leur soutien toujours bienvenu.

Enfin, j'adresse mes remerciements chaleureux à toute l'équipe municipale, aux bénévoles qui sont actifs pour maintenir l'animation de notre village (association Faye de la Zumba, rendez-vous des lundis jeux) car diriger une Commune n'est pas un exercice solitaire. Une équipe soudée et dynamique, une équipe motivée, investie, qui ne manque pas d'idées et sans laquelle je ne pourrais pas mener à bien ce mandat.

Je n'oublie pas leurs familles, qui les soutiennent dans leurs fonctions d'élus et qui acceptent qu'elles prennent tant de place dans leur quotidien.

Que 2025 permette, à notre Commune, d'avancer pour encore mieux vivre ensemble !

Belle et heureuse année 2025 !

Le Maire,
Annette Garnier

Synthèse des différentes réunions du Conseil Municipal 2024

Investissements réalisés

✚ Travaux de voirie

- **Rue de la Forêt** : en amont des travaux de réfection réalisés par le Conseil Départemental rue de la Forêt, la commune a réalisé un chemin piétonnier pour la sécurité des marcheurs pour un montant de 54 242 € TTC

- **Rue du Breuil - Le Petit Roux** pour un montant de 41 159 € TTC

Pour tous ces investissements nous avons reçu 53 832 € de subventions.

✚ Illuminations église - mairie

➤ Achat de guirlandes 961.16 €

✚ Achat d'un ordinateur portable 941,41 €

Autres décisions du conseil municipal

✚ Vote du compte administratif 2023 : résultat de clôture de 122 142 €.

✚ Vote du budget principal

○ Section de fonctionnement 262 510 €

○ Section d'investissement 132 396 €

✚ Vote des **subventions** aux différentes **associations** pour un montant total de : 420 €.

✚ Vote des **taux de la fiscalité** : la commune a décidé **de ne pas** augmenter les taux. L'état a décidé d'augmenter les bases de 3,4%. Le produit de la fiscalité attendu est de 65 526 €.

✚ Vote de la **redevance France Télécom** au titre de l'occupation du domaine public pour un montant de 504,16 €.

✚ Vote de la **taxe d'urbanisme**. Le taux actuel de 2,5 % est inchangé.

✚ **Concert Euphonia dirigé par Maiana Rosier.**

✚ **11 novembre et Noël des enfants** : après réunion avec la commission d'action sociale il a été décidé d'offrir :

○ Un bon de 30 € pour les aînés avec une boîte de chocolat du cœur.

○ Le repas du 11 novembre offert aux plus de 65 ans. Ce moment de convivialité est ouvert à tous. Il conviendra de régler directement au restaurateur.

○ Un bon de 15 € pour les enfants de moins de 12 ans à la maison de la Presse ainsi que des chocolats du cœur.

✚ Pré-zonage PLUiH a été élaboré (voir pages consacrées au PLUiH)

✚ Energies renouvelables : poursuivre les efforts pour atteindre les objectifs fixés par l'Etat. La concertation publique a été faite entre le 22/04 et le 6/05.

✚ Comptage et relevé de la vitesse rue du Breuil – 1 comptage a été fait du 11 au 18 janvier 2024

- vers le bourg on dénombre 475 voitures

- vers Oucques on dénombre 637 voitures.

Le constat : 20% sont au-dessus de 50 kmh (la vitesse est à 30 kmh). Les 3 vitesses les plus élevées sont 68 kmh/65 kmh/70 kmh.

✚ Une convention a été signée avec la CATV pour la réalisation de chantiers citoyens. Les travaux effectués : peinture des bornes incendie et lasure des bancs de l'église. 3 jeunes de Faye y ont participé.

- ✚ Adhésion de la commune pour la protection sociale complémentaire pour le personnel communal
- ✚ La commune est maintenue en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) qui donne droit à des exonérations fiscales et sociales.
- ✚ Demandes de subventions 2025 faites par la DETR et la DDSR pour les travaux prévus à l'église Saint Brice.
- ✚ Le recensement de la population aura lieu du 16 janvier 2025 au 15 février 2025
- ✚ Installation d'un composteur au cimetière
- ✚ Projet de reprise de concessions en état d'abandon du cimetière

Projets

2025 :

- .
- ✚ Dernière tranche toiture église.
- ✚ Restauration du retable. La commande est passée et les subventions accordées.
- ✚ Finaliser la rue du Breuil
- ✚ Autres projets à l'étude
 - Travaux salle de conseil (isolation et agrandissement)
 - Bordures de route rue de Vendôme



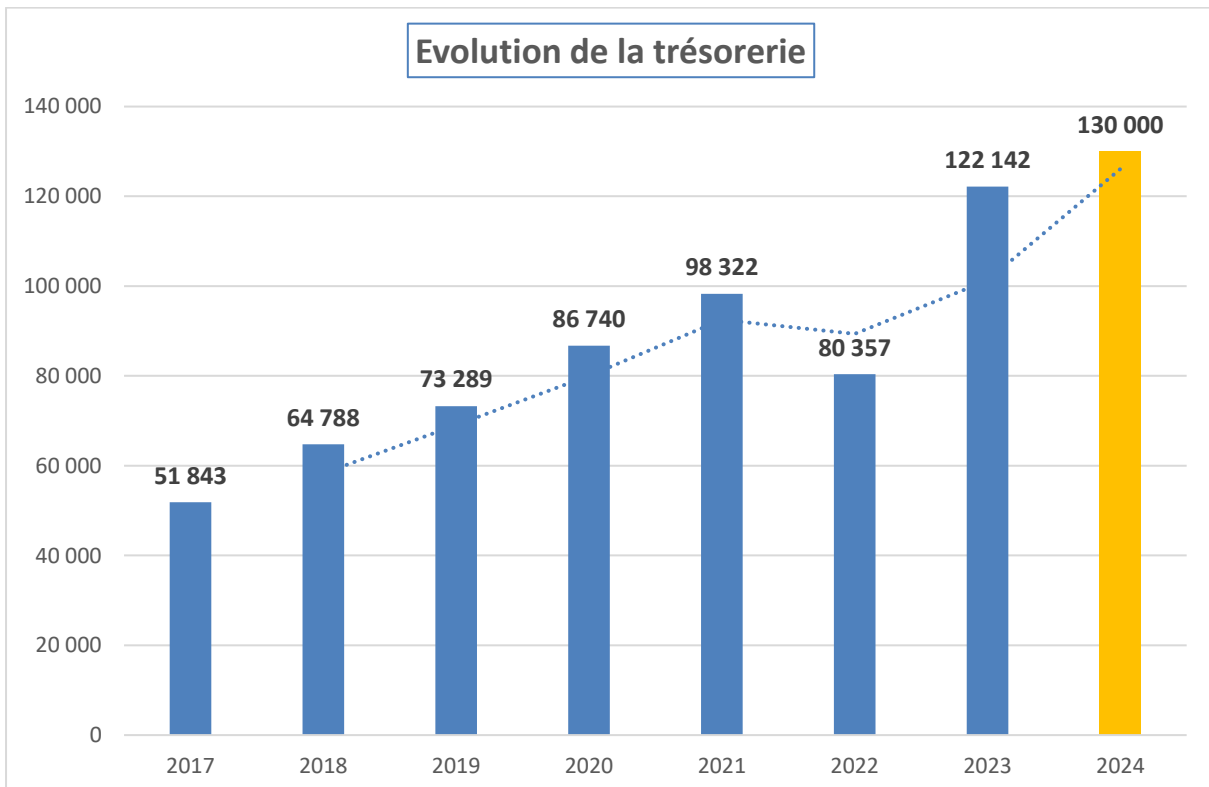
Les comptes de la commune

| Dépenses de Fonctionnement 2023 | | |
|-----------------------------------|------------------------------------|------------------|
| 11 | Charges à caractère général | 31 037 € |
| 12 | Charges de Personnel | 18 772 € |
| 14 | FNGIR (atténuation de produits) | 16 649 € |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 40 325 € |
| 66 | Charges financières | 4 279 € |
| 23 | Virement section investissement | 17 858 € |
| Total des dépenses | | 128 920 € |
| Fond de roulement fin 2023 | | 122 142 € |
| Total | | 251 062 € |

| Recettes de fonctionnement 2023 | | |
|---------------------------------|--|------------------|
| 70 | Produits des services et du domaine | 1 900 € |
| 73 | Impôts et taxes | 43 752 € |
| 73 | Atribution compensation, péréquation.. | 77 701 € |
| 74 | Dotations et participations | 45 008 € |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 2 342 € |
| 77 | Produits exceptionnels | 1 € |
| 2 | Excédent reporté (fonds de roulement) | 80 358 € |
| Total des recettes | | 251 062 € |

| Dépenses investissements 2023 | | |
|-------------------------------|----------------------------------|------------------|
| 16 | Remboursement emprunts et dettes | 8 642 € |
| 20 | Immobilisations incorporelles | |
| 21 | Immobilisations corporelles | 102 428 € |
| 20 | Dépenses imprévues | 0 € |
| 1 | Déficit investissement reporté | 83 095 € |
| Total des dépenses | | 194 165 € |

| Recettes investissements 2023 | | |
|-------------------------------|---------------------------------------|------------------|
| .. | | |
| 10 | aménagement | 6 816 € |
| 10 | Excédent de fonctionnement capitalisé | 83 095 € |
| 13 | Subventions d'équipement | 86 397 € |
| 21 | Virement du fonctionnement | 17 858 € |
| Total des recettes | | 194 165 € |



Excédent global 2023 de 122 142 €
Un excédent prévisionnel de 130 000 €

Etat civil 2024

- ✚ 2 nouvelles familles se sont présentées en mairie et nous leurs souhaitons la bienvenue
- ✚ 1 naissance – Bienvenue au Bébé et félicitations aux parents
- ✚ 1 mariage – Tous nos vœux de bonheur vous accompagnent

Tarifs de location de la salle des associations

| | Habitants de la commune | Personnes hors commune |
|------------------------|-------------------------|------------------------|
| Vin d'honneur | 85 € | 130 € |
| 1 journée | 175 € | 265 € |
| 2 journées et week-end | 230 € | 380 € |
| Coût du KW facturé | 0,30 € | 0,30 € |
| Location couverts | 0,70 € par personne | 0,70 € par personne |

Tarifs des concessions cimetièrè

| Durée | Concessions : 2 m2 | Cavurne 1 ou 2 pers. | Columbarium – 2 pers. |
|--------|-----------------------|-------------------------|--------------------------|
| 15 ans | | | 350 € |
| 30 ans | 110 € | 110 € | 550 € |
| 50 ans | 150 € | 150 € | |

La redevance jardin du souvenir est fixée à 30 € par cendrier

Vous avez 16 ans ? pensez à vous faire recenser

Le recensement citoyen est **obligatoire** pour les jeunes de 16 ans. Il se fait auprès de la mairie du domicile **dans les trois mois** suivant la date anniversaire des 16 ans.

Ce recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la journée défense et citoyenneté. Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour se présenter aux concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté ...).

Pour tout renseignement, veuillez contacter la mairie – 09 77 90 65 02

Subventions aux familles pour les voyages scolaires

| | |
|--|---------------|
| Maternelle au CM2 | 50 € une fois |
| Collège (6 ^{ème} à 3 ^{ème}) | 50 € une fois |

Elections

La commission de contrôle est composée de 6 membres (3 titulaires – 3 suppléants)

Pour voter, pensez à vous inscrire sur le **site service-public.fr** au moins 6 semaines avant les élections.

Club de loisirs ou rendez- vous du lundi

Comme chaque année, un lundi sur deux de 14 h à 18 h, les gens du village se retrouvent pour partager un moment convivial. Des jeux sont au programme et un petit goûter est préparé par les participants. Cette rencontre a commencé en 2018. Ceux qui souhaitent nous rejoindre seront les bienvenus.

Fayedelazumba

L'association FayeDeLaZumba existe depuis 9 ans dans la commune et continue encore cette année.

Depuis Septembre, nous avons le plaisir de partager les séances de ZUM 'FIT' avec un nouveau professeur. Nous sommes 22 adhérentes à ce jour dont un tiers de Fagusiennes. Un chiffre stable par rapport à l'année précédente.

Nos cours se déroulent dans une ambiance très conviviale les mardis soirs de 19h30 à 20h30 à la salle des associations. Les inscriptions se font toute l'année (2 séances d'essai gratuites).

Ainsi, nous invitons les Fagusiens et les Fagusiennes à venir découvrir.

Nous remercions le conseil municipal pour le prêt de la salle.

Sportivement,

Le bureau :

CALLU Magalie, présidente

BEAUFORT Karine, secrétaire

THIERRY Christelle, trésorière

Contacts: 06 98 14 58 67 ou associationfayedelazumba@gmail.fr



Faits Marquants 2024

Audition Ecole de Musique de Selommès - Samedi 23 mars 2024



Inauguration de la place de la mairie Samedi 13 avril 2024



Bal du mercredi 19 juin 2024 organisé pour les personnes malades



Chantiers citoyens Territoires Vendômois - 1^{er} au 5 juillet 2024

Les chantiers citoyens donnent la possibilité aux jeunes vendômois âgés entre 14 et 25 ans de découvrir le milieu professionnel et d'accomplir une mission d'intérêt général. La commune de Faye a été retenue par la commission des Territoires Vendômois suite à sa candidature pour des travaux de peinture (9 bornes incendie et 33 bancs de l'église Saint-Brice). 6 jeunes ont travaillé 20 h pour la réalisation de travail du 1^{er} au 5 juillet 2024. A la fin de leur semaine, ils se sont vu remettre des chèques cadeaux par la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois. La commune tient à les remercier pour leur travail et leur engagement.



2^{ème} concert église Saint-Brice vendredi 4 octobre 2024



Travaux voirie - Programme 2024

Rue du Breuil- Restructuration de la voie



Rue de la Forêt - Aménagement piétonnier et restructuration de la rue par le Conseil Départemental





Le CIAS : un acteur clé de l'action sociale intercommunale

Le Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) s'engage activement dans une action globale de prévention et de développement social au sein des communes de l'agglomération Territoires vendômois. Cette démarche est menée en étroite collaboration avec les institutions publiques et privées, faisant du CIAS l'institution locale par excellence en matière d'action sociale.

Un nouveau service de proximité

Depuis mai 2024, le CIAS a lancé un service innovant d'« aller vers » pour mieux répondre aux besoins des habitants. Les travailleurs sociaux du CIAS se déplacent désormais à la demande des mairies pour intervenir auprès des personnes en difficulté sociale ou en recherche d'emploi, qui peinent à solliciter de l'aide par elles-mêmes.

Des réponses adaptées aux besoins

- Une aide d'urgence : Le CIAS peut rapidement apporter un soutien alimentaire ou un hébergement temporaire grâce à ses dispositifs existants.
- Un accompagnement personnalisé : Après une évaluation approfondie de chaque situation, les travailleurs sociaux proposent une orientation ou un suivi adapté vers les services d'action sociale appropriés.
- Sensibilisation et information : En partenariat avec les mairies, le CIAS organise des réunions d'information et participe à des forums pour sensibiliser la population aux enjeux sociaux et aux aides disponibles.

Un service accessible à tous

Si vous ou l'un de vos proches traversez une période difficile, n'hésitez pas à contacter votre mairie. Le CIAS est là pour vous accompagner et vous orienter vers les solutions les plus adaptées à votre situation.

Le CIAS s'engage à renforcer le tissu social de notre territoire, en veillant à ce qu'aucun habitant ne soit laissé pour compte. Cette approche collaborative illustre notre engagement dynamique et collectif pour une communauté plus solidaire et inclusive.

N'hésitez pas à contacter votre mairie pour vous même ou un de vos proches qui vous semblent en difficulté.

vendomois.fr (onglet covoiturage).

Bonjour à tous



Comme chaque année nous publions sur le bulletin municipal les avancées du centre de secours de SELOMMES. Les années passent et le centre d'intervention de SELOMMES évolue, avec cette année le remplacement des 2 engins :

- le VTU Renault trafic a fini sa carrière et est remplacé par une VL toute utilité.
- le CCF engin feu de forêt tout terrain mais également idéal pour les interventions rurales, il est équipé d'appareils respiratoire isolant nous permettant d'effectuer des attaques de feux aussi bien sur des habitations que sur de feux extérieurs.

2 nouveaux sapeurs-pompiers viennent nous renforcer il s'agit de :

- BOUTREAU Edern qui habite à RHODON et qui intervient sous le statut de «différencié» ce statut permet de choisir de faire les interventions de secours à personnes uniquement.

- JOUANNEAU Mylène de SELOMMES qui a les qualifications pour intervenir sur tous les sinistres elle a été formée par l'école des jeunes sapeurs-pompiers de VENDOME.

Ils ont suivi tous les 2 les stages de prompt secours et de secours d'urgences aux personnes. Mylène a également fait la demande pour encadrer les JSP de VENDOME.

Le personnel évolue également en suivant différents stages.

Le caporal-chef DORISON Demis a suivi avec succès un stage COD 0 qui permet aux conducteurs de pouvoir conduire de façon plus sécurisante nos engins et ce dans des conditions de circulation difficile tout en respectant le code de la route, mécanicien de métier il suit nos engins et est notre référent sur SELOMMES de même il va suivre un stage COD1 qui lui donnera l'accès à la conduite d'engins pompes.

Le sergent HERVY Alain a également suivi le même stage de COD 0.

Le sergent DAQUO Pierre a suivi le stage FDF2 qui lui permet de gérer un engin feu de forêt, il est également notre référent sur le sport.

Le sergent JAHAN Gilles a effectué un stage de conduite hors chemin pour les VI, il est sous convention SDIS 41 commune de SELOMMES et est en double affectation avec le centre de VILLIERS THORE.

Les caporaux ROGER Baptiste et BRETON Dylan ont été nommé sergents, et le sergent BRETON Dylan a également passé son permis poids lourd financé pour parti par le SDIS 41 sur une formation prise en compte dans le cadre de sa convention SDIS41 employeur.

Le sapeur MORISSET Antoine a été nommé caporal suite à l'obtention de son examen de chef d'équipe.

La caporale PETAY Manon a monté plusieurs gardes sur le CSP Vendôme et nous quitte quelques mois, mais reviendra très rapidement après la naissance de son bébé. Nous lui souhaitons plein de bonheur

Le sergent BIZIEUX Damien est chef d'unité télé pilote drone de l'unité ATLAS 41 sur le secteur groupement nord. L'équipe ATLAS est intervenue cette année de nombreuses fois pour des recherches de personnes, feux et dernièrement inondations.

Le centre de SELOMMES intervient de plus en plus souvent sur les secteurs de 2ème appel par manque de personnel dans les autres centres. Nous recherchons activement des personnes qui seraient intéressées par nos missions.

Je lance un appel vigoureux à toutes les personnes hommes, femmes de 16 à 50 ans pour venir nous rejoindre, pour cela nous vous donnons rendez-vous le premier dimanche de chaque mois lors de nos entraînements cela vous permettrait d'avoir un avis et peut être faire naître une vocation afin de participer à nos missions de secours à personnes, d'extinction d'incendie mais également protections des biens qui sont nos principales missions.

Pour cela il suffit de nous contacter au 06 49 21 71 29. Nous serons à votre écoute.

Le centre de secours intervient en 1^{er} appel sur les communes de SELOMMES - VILLEMARDY - PERIGNY - VILLEROMAIN - VILLETRUN - COULOMMIERS – RHODON – FAYE – BAIGNEAUX. Nous avons effectué à ce jour 185 interventions. Nous approchons de l'hiver et la remise en fonction de vos cheminées nécessite une vérification afin d'éviter tout risque de feu et d'intoxication au monoxyde de carbone.

Je voulais également faire un petit rappel sur le déclenchement de l'alerte.

Lorsque vous faite le **18 ou 112**, un sapeur-pompier décroche et s'identifie. Vous devez rester calme et lui donner le motif de la demande de secours avec l'adresse exacte (numéro de rue, commune, lieudit, la nature de votre demande, le nombre de personnes impliquées, les risques présents ou qui peuvent en découler, votre numéro de téléphone et enfin attendre qu'il vous dise de raccrocher.

A l'issue de cette demande il va engager les moyens nécessaire pour réaliser l'intervention Sachez que les secours arriveront dans 1 délai minimum et même si le temps vous paraît long nous faisons toujours notre maximum.

Lieutenant DAVID Bruno

USPB - Union Sportive Petite Beauce



Pour cette 2^{ème} année d'existence de l'Union Sportive Petite Beauce (261 licenciés), le club a accentué ses efforts dans la structuration et l'organisation sportive (organigramme sportif) avec le recrutement d'un deuxième salarié (Victor André), responsable jeunes (U7 à U15).

ORGANIGRAMME TECHNIQUE



En collaboration avec le collègue Lavoisier de Oucques, nous avons créé pour la première fois une section sportive (6ème et 5ème). Cette section permet à nos jeunes de bénéficier d'une séance d'entraînement supplémentaire dans le temps scolaire (tous les lundis de 15h00 à 17h00).

Une équipe Seniors féminine a été lancée uniquement pour les entraînements, dans un premier temps. Une équipe est engagée en championnat à 8 départemental depuis septembre 2024.

A noter qu'un stage pendant les vacances scolaires de février pour les catégories U9, U11, U13 et U15 fut organisé ainsi qu'un cycle de football avec l'école primaire privée de Coulommiers-la-Tour (CE1) en juin. Enfin, une journée de Noël fut organisée pour l'ensemble des jeunes à la salle des fêtes et dans le gymnase de Marchenoir. Ces actions seront renouvelées et multipliées pour la saison 2024-2025.

Cette saison fut marquée par de bons résultats sportifs dans les différentes catégories jeunes et seniors : U13 Champion D3 / U15 Champion D3 phase 1 et 2^{ème} de D2 phase 2 / U18 Champion D1 phase 2 / Seniors 1 : 3ème D1, 6ème tour en Coupe de France (historique) et quart de finale en Coupe du Loir et Cher / Seniors 2 : 4ème D3 / Seniors 3 : 3ème D4.

Un grand MERCI à l'ensemble des élus des différentes communes ainsi qu'aux nombreux partenaires pour leur soutien dans le fonctionnement et le développement de notre projet club.

Infos pratiques

| | | |
|-------------------------|------------------|----------------------|
| Mail : | 561194@lcfoot.fr | |
| Président : | Jean LOPES | Tél : 06 07 09 83 73 |
| Secrétaire : | Valérie SASSIAT | Tél : 06 64 86 17 00 |
| Responsable Technique : | Anthony GARNIER | Tél : 06 60 62 23 72 |
| Responsable Jeunes : | Victor ANDRE | Tél : 06 19 06 30 13 |



D1



D3



D4



U18



U15



U13



U11



U9



U7



Féminines

Planning prévisionnel de nos manifestations

- Dimanche 9 mars 2025 : Loto - Selommes
- Samedi 15 mars 2025 : Ramassage Ferraille (Secteur Oucques et Marchenoir)
- Samedi 29 mars 2025 : Ramassage Ferraille (Secteur Villetrun et Selommes)
- Samedi 12 avril 2025 : Diner dansant - Oucques la Nouvelle
- Jeudi 29 mai 2025 : Tournoi jeunes U11, U13, U15 - Selommes
- Lundi 9 juin 2025 : Brocante - Villetrun
- Samedi 21 juin 2025 : Tournoi jeunes U7, U9, U15, U18 – Oucques la Nouvelle
- Samedi 6 et Dimanche 7 septembre 2025 : Ball Trap - Oucques la Nouvelle
- Samedi 13 septembre 2025 : Assemblée Générale - Oucques
- Dimanche 9 novembre 2025 : Loto – Oucques la Nouvelle

SIVOSE COULOMMIERS –LA-TOUR – FAYE – ROCE - VILLETRUN

L'année 2024 s'achève et avec elle, le moment d'écrire un mot pour notre bulletin municipal.

3 thèmes vous sont proposés :

- 1- Le budget
- 2- les dépenses du SIVOSE au profit des terrains de tennis et de l'US. Petite Beauce
- 3- Les gens du voyage

1- Le budget

Le SIVOSE dispose d'un budget de 8 000€ par an, provenant des 4 communes : Coulommiers-la-Tour, Faye, Rocé et Villetrun, et de la location du terrain pour l'antenne FREE, ce qui représente une participation de :

- 2168€ pour Coulommiers-la-Tour soit 43.36%
- 822€ pour Faye soit 16.58%
- 829 € pour Rocé soit 16.65%
- 1170€ pour Villetrun soit 23.40%

2- Les dépenses :

Pour le tennis :

Cette année, le SIVOSE a acheté 2 filets de tennis pour la somme de 380€, 1 poubelle fixe pour 325€, soit un total de **725€**.

Pour rappel, les terrains restent accessibles à tous nos concitoyens, en respectant les lieux.

Pour L'U.S. Petite Beauce :

2021 € pour l'échéance du tracteur tondeuse, acheté par le SIVOSE pour les terrains de foot, la subvention versée directement à l'association pour 1 200€, la prise en charge des factures d'eau 385€, des ordures ménagères 570€, soit un total de **5 165€**

A cela s'ajoute l'entretien des terrains qui, pour l'année 2024 représente la somme de 528€

Pour le bon fonctionnement du SIVOSE, il y a une secrétaire qui perçoit une indemnité annuelle de 745€ (montant diminué suite au changement de 2020), et une indemnité de 456€ pour la Présidente, indemnité stable depuis au moins 10 ans.

4- Les gens du voyage :

Au début de la prise de mon mandat, avec les maires des 4 communes, nous avons rencontré M ; le Préfet afin qu'il nous guide dans l'attitude à avoir lorsque des convois arrivent dans nos villages :

- 1- Appeler la gendarmerie
- 2- Contacter le conciliateur qui est M. PINEDA pour le Vendômois.
- 3- Si ceux-ci ne veulent pas partir, il faut les laisser s'installer et discuter avec eux pour qu'il verse une indemnité par caravane et signent une convention.

Espérant vous avoir apporté des renseignements utiles ou avoir répondu à certaines de vos interrogations, le bureau vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Vivez serein, nous sommes là 24h/24 et 7j/7.

Présence Verte Touraine, seul acteur du marché à être exclusivement dédié à la téléassistance vous propose des offres adaptées à vos besoins.

Vous souhaitez être sécurisé à domicile :

Se présentant sous la forme d'un discret bracelet ou d'un médaillon, **Activ'zen** s'adresse à toute personne souhaitant se sentir parfaitement en sécurité chez elle. Grâce à cette solution, vous êtes autonome mais jamais seul.

En complément de son équipement de base, Présence Verte vous propose également un détecteur automatique de chute brutale et un détecteur de fumée reliés à votre matériel de téléassistance ainsi qu'un coffre à clefs sécurisé vous assurant un secours rapide et sans dommage.

Vous souhaitez être sécurisé à domicile et lors de vos déplacements :

Activ' mobil s'adresse à toute personne souhaitant se sentir rassurée à domicile mais également à l'extérieur. Soit par appui, soit automatiquement en cas de chute lourde, vous serez géolocalisé et secouru.

Nos deux offres bénéficient d'un crédit ou d'une réduction d'impôt à hauteur de 50%. Des prises en charge sont également possibles par les caisses de retraite ou le conseil départemental dans le cadre de l'APA. Des tarifs préférentiels avec des communes conventionnées et partenaires sont également possibles.

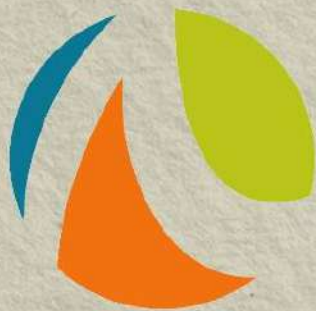


PRESENCE VERTE TOURAINE

- + de 35 ans d'expérience
- + de 6100 abonnés
- Une présence humaine de proximité
- Un suivi technique et administratif
- Un service disponible 24h/24 et 7j/7
- Un conseil social
- Des dispositifs avec option détection de chute

géolocalisation

N'attendez plus, contactez votre agence **Présence Verte Touraine**
19 avenue de Vendôme, 41000 Blois - 02.54.44.87.26
Email : pv41@presenceverte.fr
Site internet : www.presencevertetouraine.fr



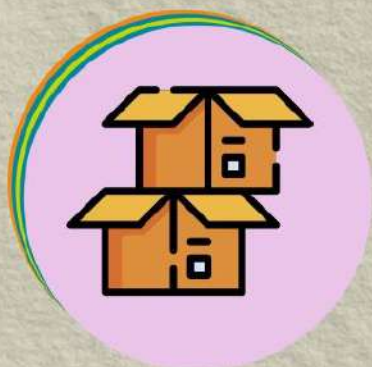
AVADE

ASSOCIATION VENDÔMOISE D'AIDE
AUX DEMANDEURS D'EMPLOI

**L'AVADE est un lieu d'accueil, d'écoute,
d'information vers l'insertion professionnelle
durable.**

**Nous sommes une association à but non lucratif
qui contribue au développement économique du
territoire et favorise l'accès à l'emploi local.**

Nos Mise à Disposition



Manutention

**Aide au
déménagement**

Peinture



Ménage

Vitres

Repassage



Jardinage

**Enlèvement des
déchets verts**

Tonte de pelouse

02.54.80.25.34

Soucieux du bien être de chacun et forts d'une expérience de plus de 75 ans, à l'ADMR nous mettons à la disposition de toute personne dans le besoin, nos compétences et nous efforçons d'apporter au mieux soins, confort et réconfort.

Dès la naissance, **L'ADMR** peut prendre soin de vos enfants :

- * Service d'aide à domicile aux familles
- * Soutien à la parentalité
- * Accueil de loisirs et périscolaires



L'ADMR accompagne les personnes en situation de handicap et leurs proches aidants en mettant en place le service le plus adapté tout en respectant le projet de vie de chacun.

4 pôles d'activité



L'ADMR s'engage à accompagner les personnes âgées, en situation de handicap ou au retour d'une hospitalisation :

Des solutions adaptées pour faciliter la vie de tout le monde :

- * Entretien du linge
- * Entretien du logement
- * Petit jardinage
- * Petit bricolage



* *Aide à domicile* : du lever au coucher, pour la toilette et les courses

* *Soins à domicile* : soins d'hygiène et de confort

L'ADMR recrute !

jepostule@admr41.org

L'ADMR déploie des véhicules sous conditions pour les déplacements personnels et professionnels des aides à domicile et des véhicules de service pour les aides soignantes et TISF.

Choisissez une mission qui a du cœur et devenez *bénévole* !

La force de l'ADMR repose sur l'alliance entre le client, le bénévole et le salarié.

En complément des équipes salariées, le bénévole est ancré dans la vie locale. Il effectue des visites de courtoisie, développe le lien social, et participe à la gestion de l'association locale ADMR.

CONTACTEZ NOUS Association Haut Vendômois Gâtines - 2, rue de la Gare - 41 160 FRETEVAL



Vie quotidienne
02 54 89 77 00
ms-freteval@admr41.org

SSIAD
02 54 89 77 01
ssiad-freteval@admr41.org

Association Haut Vendômois Gâtine
Portage de repas/ Petit bricolage/ Transport Accompagné
02 54 89 77 05
asso-freteval@admr41.org



CONSTRUIRE ENSEMBLE,
AVEC ET POUR TOUS LES JEUNES

16-25 ans

(ou jusqu'à 29 ans en situation de handicap pour bénéficier du CEJ)

CHOISIR
SON METIER

TROUVER
UN EMPLOI

SE FORMER

GERER
SON QUOTIDIEN

S'OCCUPER
DE SOI

SORTIR, BOUGER

INFORMATION FORMATION ORIENTATION EMPLOI VIE QUOTIDIENNE



Communes



Mission Locale

DU VENDÔMOIS



Votre Mission Locale vous accueille :

71 faubourg Chartrain - 41100 VENDÔME

02 54 77 14 87

Mission Locale du Vendômois

www.ml-vendomois.fr

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT CEJ

- Un parcours personnalisé animé par des ateliers (sport, culture, santé, emploi, confiance en soi, mobilité, découverte du territoire, ...) et des temps individuels
- Mise en situation professionnelle par des stages
- Durée de 6 mois
- Allocation mensuelle



POUR LES JEUNES

- Information sur les métiers qui recrutent
- Mise en relation sur des formations
- Conseil sur la recherche d'emploi
- Mise en relation avec des employeurs qui recrutent
- Information sur les organismes utiles à votre vie quotidienne (CAF, CPAM, Impôts, ...)
- Aide pour mieux se connaître et prendre soin de soi
- Accès à des activités culturelles, sportives, musicales
- Aide dans votre mobilité (permis, location moyen de transport, carte bus, Yop's...), logement, budget, santé...

POUR LES ENTREPRISES

- Aide pour les recrutements : définition du profil de poste, présentation de candidatures, ...
- Information sur les contrats et les mesures d'aide à l'embauche
- Mise en place de stage par convention (PMSMP)
- Médiation entre employeur et salariés suivis par notre structure

MAISONS DÉPARTEMENTALES DES SOLIDARITÉS

Plus près des territoires et de ses habitants

Prévention et protection maternelle infantile, accompagnement vers l'emploi, autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, inclusion et insertion sociale, logement.

Les services d'action sociale du conseil départemental se réorganisent pour vous offrir un service de proximité renforcé.

Objectifs ? Mieux répondre à vos besoins et vous proposer une offre de services au plus près de chez vous, dans douze maisons départementales des solidarités (MDS) implantées dans tout le département.

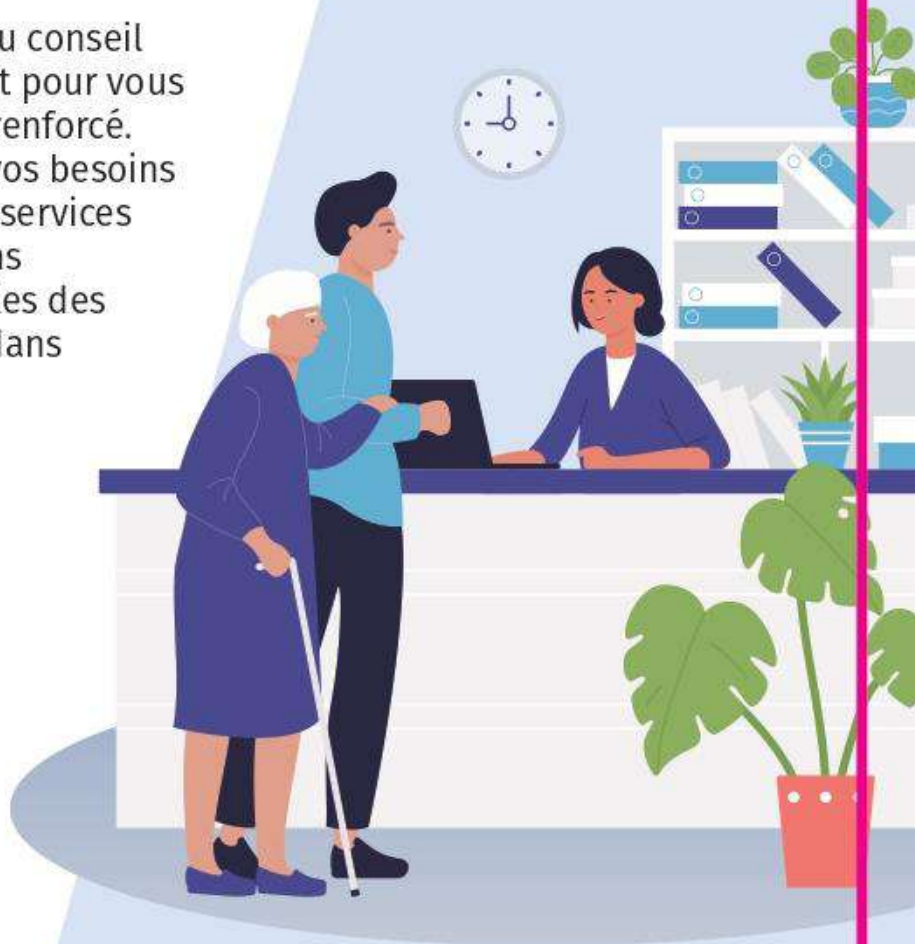
Dix d'entre elles sont déjà ouvertes : Vendôme, Blois, Bracieux, Veuzain-sur-Loire, Lamotte-Beuvron, Salbris, Romorantin-Lanthenay, Montrichard-Val de Cher, Selles-sur-Cher et Mer. Les MDS de Mondoubleau et de Fréteval ouvriront au plus tard début 2026.

Des antennes de proximité vous proposent également des accueils sur rendez-vous à Droué, Beauce-la-Romaine, Montoire-sur-le-Loir, Savigny-sur-Braye, Cormenon, Oucques-la-Nouvelle, Marchenoir, Blois, Le Controis-en-Sologne, Neung-sur-Beuvron, Noyers-sur-Cher, Saint-Aignan, Saint-Laurent-Nouan et Herbault.

CONTACT

02 14 99 41 41
du lundi au vendredi
de 9 h 30 à 11 h 30 et
de 14 h à 16 h (sauf le mardi après-midi)

Plus d'infos





Les bacs doivent être sortis la veille de la collecte, poignée côté rue et rentrés une fois collectés.



Bac bordeaux
LES VENDREDIS
SEMAINE B



Bac jaune
LES VENDREDIS
SEMAINE A

2025

| JANV. 2025 | FÉVRIER | MARS | AVRIL | MAI | JUIN | JUILLET | AOÛT | SEPTEMBRE | OCTOBRE | NOVEMBRE | DÉCEMBRE | JANV. 2025 |
|------------|---------|------|-------|------|------|---------|------|-----------|---------|----------|----------|------------|
| M 1 | S 1 | S 1 | M 1 | J 1 | D 1 | M 1 | V 1 | L 1 | M 1 | S 1 | L 1 | J 1 |
| J 2 | D 2 | D 2 | M 2 | V 2 | L 2 | M 2 | S 2 | M 2 | J 2 | D 2 | M 2 | V 2 |
| V 3 | L 3 | L 3 | J 3 | S 3 | M 3 | J 3 | D 3 | M 3 | V 3 | L 3 | M 3 | S 3 |
| S 4 | M 4 | M 4 | V 4 | D 4 | M 4 | V 4 | L 4 | J 4 | S 4 | M 4 | J 4 | D 4 |
| D 5 | M 5 | M 5 | S 5 | L 5 | J 5 | S 5 | M 5 | V 5 | D 5 | M 5 | V 5 | L 5 |
| L 6 | J 6 | J 6 | D 6 | M 6 | V 6 | D 6 | M 6 | S 6 | L 6 | J 6 | S 6 | M 6 |
| M 7 | V 7 | V 7 | L 7 | M 7 | S 7 | L 7 | J 7 | D 7 | M 7 | V 7 | D 7 | M 7 |
| M 8 | S 8 | S 8 | M 8 | J 8 | D 8 | M 8 | V 8 | L 8 | M 8 | S 8 | L 8 | J 8 |
| J 9 | D 9 | D 9 | M 9 | V 9 | L 9 | M 9 | S 9 | M 9 | J 9 | M 9 | M 9 | V 9 |
| V 10 | L 10 | L 10 | J 10 | S 10 | L 10 | J 10 | D 10 | M 10 | V 10 | L 10 | M 10 | S 10 |
| S 11 | M 11 | M 11 | V 11 | D 11 | M 11 | V 11 | L 11 | J 11 | S 11 | M 11 | J 11 | D 11 |
| D 12 | M 12 | M 12 | S 12 | L 12 | J 12 | S 12 | M 12 | V 12 | D 12 | M 12 | V 12 | L 12 |
| L 13 | J 13 | J 13 | D 13 | M 13 | V 13 | D 13 | M 13 | S 13 | L 13 | J 13 | S 13 | M 13 |
| M 14 | V 14 | V 14 | L 14 | M 14 | S 14 | L 14 | J 14 | D 14 | M 14 | V 14 | D 14 | M 14 |
| M 15 | S 15 | S 15 | M 15 | J 15 | D 15 | M 15 | V 15 | L 15 | M 15 | S 15 | L 15 | J 15 |
| J 16 | D 16 | D 16 | M 16 | V 16 | L 16 | M 16 | S 16 | M 16 | J 16 | D 16 | M 16 | V 16 |
| V 17 | L 17 | L 17 | J 17 | S 17 | M 17 | J 17 | D 17 | M 17 | V 17 | L 17 | M 17 | S 17 |
| S 18 | M 18 | M 18 | V 18 | D 18 | M 18 | V 18 | L 18 | J 18 | S 18 | M 18 | J 18 | D 18 |
| D 19 | M 19 | M 19 | S 19 | L 19 | J 19 | S 19 | M 19 | V 19 | D 19 | M 19 | V 19 | L 19 |
| L 20 | J 20 | J 20 | D 20 | M 20 | V 20 | D 20 | M 20 | S 20 | L 20 | J 20 | S 20 | M 20 |
| M 21 | V 21 | V 21 | L 21 | M 21 | S 21 | L 21 | J 21 | D 21 | M 21 | V 21 | D 21 | M 21 |
| M 22 | S 22 | S 22 | M 22 | J 22 | D 22 | M 22 | V 22 | L 22 | M 22 | S 22 | L 22 | J 22 |
| J 23 | D 23 | D 23 | M 23 | V 23 | L 23 | M 23 | S 23 | M 23 | J 23 | D 23 | M 23 | V 23 |
| V 24 | L 24 | L 24 | J 24 | S 24 | M 24 | J 24 | D 24 | M 24 | V 24 | L 24 | M 24 | S 24 |
| S 25 | M 25 | M 25 | V 25 | D 25 | M 25 | V 25 | L 25 | J 25 | S 25 | M 25 | V 25 | D 25 |
| D 26 | M 26 | M 26 | S 26 | L 26 | J 26 | S 26 | M 26 | V 26 | D 26 | M 26 | V 26 | L 26 |
| L 27 | J 27 | J 27 | D 27 | M 27 | V 27 | D 27 | M 27 | S 27 | L 27 | J 27 | S 27 | M 27 |
| M 28 | V 28 | V 28 | L 28 | M 28 | S 28 | L 28 | J 28 | D 28 | M 28 | V 28 | D 28 | M 28 |
| M 29 | S 29 | S 29 | M 29 | J 29 | D 29 | M 29 | V 29 | L 29 | M 29 | S 29 | L 29 | J 29 |
| J 30 | D 30 | D 30 | M 30 | V 30 | L 30 | M 30 | S 30 | M 30 | J 30 | D 30 | M 30 | V 30 |
| V 31 | L 31 | L 31 | J 31 | S 31 | M 31 | J 31 | D 31 | M 31 | V 31 | L 31 | M 31 | S 31 |

Les jours fériés en rouge décalent la collecte au lendemain



Déchetteries et Plateforme déchets verts

APPLICATION « Mes déchets - ValDem »

Retrouvez les jours de collecte, horaires de déchetteries, consignes de tri...



| | | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi |
|--|--|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Danzé Les poulinières | TOUTE L'ANNÉE sauf juillet-août | 14h - 17h | 14h - 17h | | | 14h - 17h | 9h - 12h 14h - 17h |
| | DU 1 ^{er} JUILLET AU 31 AOÛT | 8h - 12h30 | 8h - 12h30 | | | 8h - 12h30 | 7h30 - 13h30 |
| Morée ZA La Varenne | TOUTE L'ANNÉE sauf juillet-août | 9h - 12h | | 9h - 12h30 13h30 - 17h | 9h - 12h | 9h - 12h30 13h30 - 17h30 | 9h - 12h30 13h30 - 17h30 |
| | DU 1 ^{er} JUILLET AU 31 AOÛT | 7h30 - 13h30 | | 7h30 - 13h30 | 7h30 - 13h30 | 7h30 - 13h30 | 7h30 - 13h30 |
| Naveil ZA La Bouchardière | TOUTE L'ANNÉE sauf juillet-août | 9h - 12h | 14h - 17h | | 14h - 17h | 14h - 17h | 9h - 12h 14h - 17h |
| | DU 1 ^{er} JUILLET AU 31 AOÛT | 8h - 12h30 | 8h - 12h30 | | 8h - 12h30 | 8h - 12h30 | 7h30 - 13h30 |
| St-Amand Rue de la gare | TOUTE L'ANNÉE sauf juillet-août | 14h - 17h | 14h - 17h | | 9h - 12h | 9h - 12h | 9h - 12h 14h - 17h |
| | DU 1 ^{er} JUILLET AU 31 AOÛT | 8h - 12h30 | 8h - 12h30 | | 8h - 12h30 | 8h - 12h30 | 7h30 - 13h30 |
| St-Ouen Rue Roger Salengro | TOUTE L'ANNÉE sauf juillet-août | 14h - 17h | 9h - 12h | 9h - 12h | 9h - 12h | 9h - 12h30 13h30 - 17h30 | 9h - 12h30 13h30 - 17h30 |
| | DU 1 ^{er} JUILLET AU 31 AOÛT | 8h - 12h30 | 8h - 12h30 | 8h - 12h30 | 8h - 12h30 | 7h30 - 13h30 | 7h30 - 13h30 |
| Selommès Rue des Prasles | TOUTE L'ANNÉE sauf juillet-août | 9h - 12h | | 14h - 17h | | 14h - 17h | 9h - 12h 14h - 17h |
| | DU 1 ^{er} JUILLET AU 31 AOÛT | 8h - 12h30 | | 8h - 12h30 | | 8h - 12h30 | 7h30 - 13h30 |
| Vendôme et plateforme déchets verts ZISud - Allée Louis Renault | TOUTE L'ANNÉE sauf juillet-août | 9h - 12h30 13h30 - 17h30 | 9h - 12h30 13h30 - 17h30 | 9h - 12h30 13h30 - 17h30 | 9h - 12h30 13h30 - 17h30 | 9h - 12h30 13h30 - 17h30 | 9h - 12h30 13h30 - 17h30 |
| | DU 1 ^{er} JUILLET AU 31 AOÛT | 7h30 - 13h30 | 7h30 - 13h30 | 7h30 - 13h30 | 7h30 - 13h30 | 7h30 - 13h30 | 7h30 - 13h30 |

Tous les sites sont fermés les jours fériés



TOUS LES EMBALLAGES

SE TRIENT

ET TOUS LES PAPIERS

SE RECYCLENT !



Poursuivons nos efforts pour améliorer

le tri sélectif et réduire nos déchets



Bouteilles, bidons et flacons en plastiques



Barquettes, conserves, aérosols, canettes



Tous les emballages en carton



Tous les papiers



SANS OUBLIER

Pots, barquettes, films, sacs, sachets, tubes...



Tri efficace

- ✓ Inutile de laver mes emballages, il suffit de bien les vider
- ✓ J'aplatis les bouteilles, cartonnets, briques alimentaires dans le sens de la longueur
- ✓ Je dépose mes emballages en vrac dans mon bac, sans les imbriquer
- ✓ Je sépare bien les emballages par matière
 - Je retire le film plastique des revues publicitaires
 - Je retire la barquette en plastique de la boîte en carton



Et je mets le tout en vrac dans mon bac jaune



Emballages volumineux

Grands cartons bruns et polystyrène
→ J'apporte en déchetterie

L'élaboration du **PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - HABITAT**

L'élaboration du Plan Local d'urbanisme intercommunal et Habitat (PLUi-H) s'est poursuivie en 2024. Cette démarche ambitieuse vise à redéfinir et optimiser l'aménagement de notre territoire, pour les 10 à 15 prochaines années, en prenant en compte les enjeux environnementaux, sociaux et économiques spécifiques à Territoires vendômois. Ce document encadrera le droit des sols que les demandes d'urbanisme devront respecter. Il fixera notamment les possibilités de construire et les encadrements de travaux.

Vers une mise en œuvre opérationnelle du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

L'année 2023 avait été marquée par l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui constitue le projet de territoire, véritable colonne vertébrale du PLUi-H. Ce projet exprimait des objectifs partagés issus d'une vaste concertation politique et publique. Il est accessible sur le site internet de Territoires Vendômois, sous la rubrique PLUiH.

Une réflexion approfondie sur les zones urbaines du territoire

Au cours de l'année écoulée, les collectivités ont concentré leurs efforts sur la définition des zones urbaines (U) du territoire. Il s'agit des secteurs déjà urbanisés du territoire au sein desquels les projets optimisant le rôle des centres-villes et centre-bourgs accompagneront le développement futur.

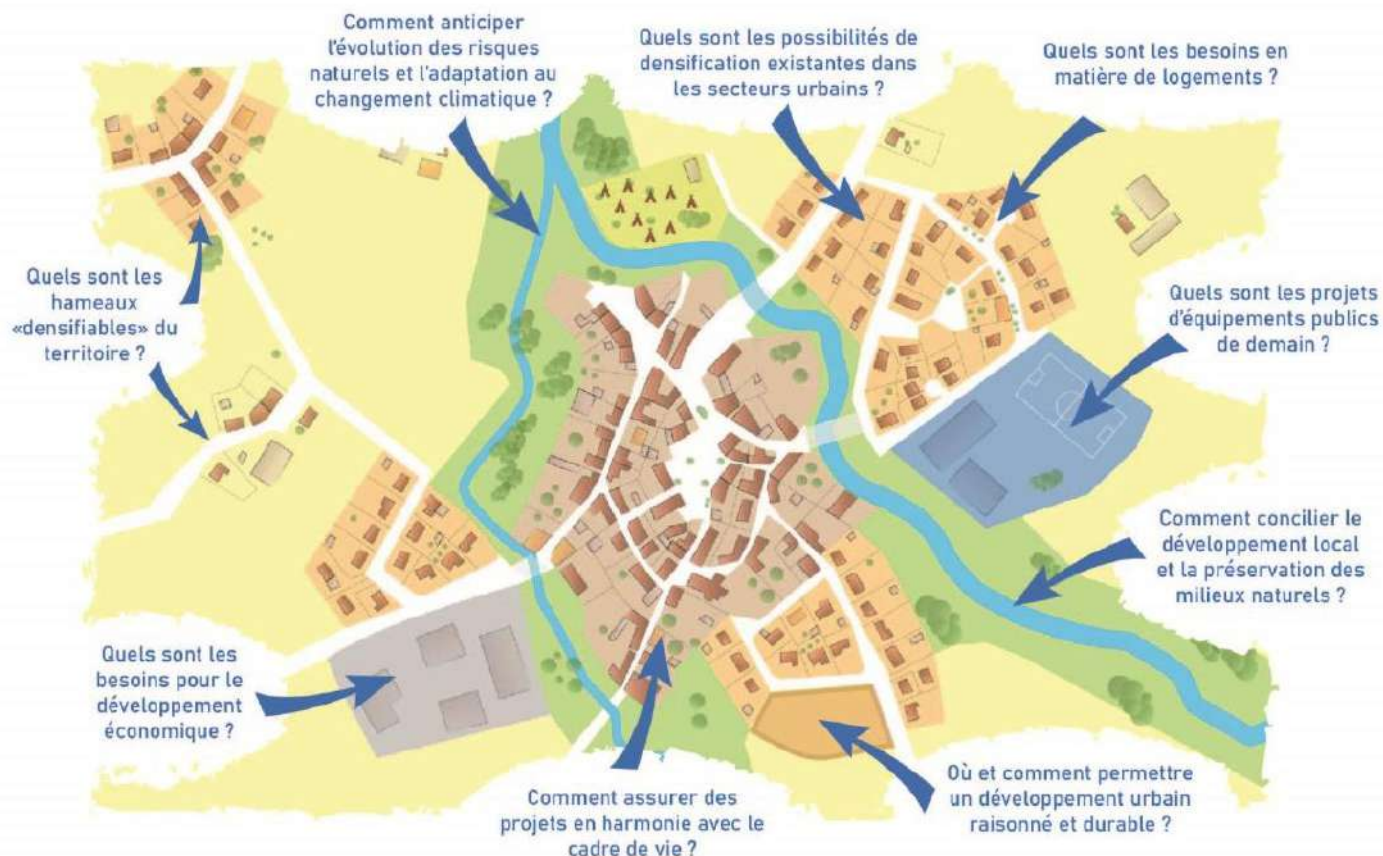
L'identification des secteurs de projets, une étape clé permettant de concilier développement local et résilience environnementale

Parallèlement, les équipes municipales ont activement travaillé à l'identification des projets d'aménagement qui pourront être développés au cours de la prochaine décennie. Cette réflexion permet de préparer le terrain pour l'implantation de nouveaux logements, d'espaces économiques ou d'équipements publics, tout en évitant un étalement urbain excessif. Ainsi, chaque projet est pensé dans une logique de cohérence territoriale et de respect des impératifs environnementaux.

L'intégration des impératifs nouveaux issus de la loi Climat et Résilience et des objectifs Zéro Artificialisation Nette (ZAN) constituent à ce titre des enjeux prégnants de la démarche. Dans le cadre du PLUi-H, les collectivités s'engagent à mesurer et à limiter la consommation de terres agricoles et naturelles, en favorisant la densification et la réhabilitation des friches. La prise en compte des enjeux climatiques et de résilience face aux risques naturels est également au cœur de cette démarche, pour assurer un territoire à la fois attractif et résilient face aux défis futurs.

La politique de l'habitat : pour un développement cohérent et équilibré à l'échelle de Territoires vendômois

Cette année a également permis d'approfondir un autre volet clé du PLUi-H : la définition de la politique de l'habitat. Le Plan d'Orientations et d'Actions de l'Habitat (POA) constituera un document stratégique visant à anticiper les besoins en logements, à favoriser la mixité sociale et à soutenir la production de logements accessibles et de qualité. Le POA permet de mieux répondre aux attentes des habitants actuels tout en préparant l'accueil de nouvelles populations dans un cadre équilibré et durable.



Poursuite de la démarche participative pour un projet partagé

Nous tenons à souligner l'importance de la participation des habitants, des entreprises et des associations du territoire dans cette démarche. Au travers des dispositifs en place, les carnets de concertation et l'adresse mail dédiée urbanisme-planification@catv41.fr, vous pouvez nous partager vos attentes et vos projets.

Vous trouverez l'ensemble des informations concernant la démarche via le site internet : <https://www.territoiresvendomois.fr/pluih>



MM. Buttieu Philippe, Garnier Dominique, Perche Francis, Dauron Régis lors de la pose des illuminations de la commune

Territoires vendômois les structures Enfance Jeunesse



Accueils Libres Jeunesse



Avec la carte MOVE Jeune, la carte Jeune (2€) ou la carte Rémi, les jeunes peuvent fréquenter librement les 9 Accueils et Points rencontre Jeunes gérés par la communauté d'agglomération. Ils sont accueillis par des équipes d'animateurs qualifiés qui leur proposent des activités variées correspondant à leurs envies. Les programmes d'activités, les modalités d'inscription, les horaires d'ouverture sont consultables sur le site de Territoires vendômois.

- **MDJ Savigny**
4, route de Bessé, Savigny-sur-Braye
- **Centre Culturel**
24, avenue G Clémenceau, Vendôme
- **L'Annexe**
42 ter, avenue Jean Moulin, Vendôme
- **Points rencontre Jeunes** (hors vacances scolaires)
Naveil (mardi 16h30-18h30),
Lancé (mercredi 13h30-17h),
Danzé (jeudi 16h30-18h30),
Selommès (vendredi 16h30-19h)
- **Le Passage**
Passage de l'imprimerie,
10, place Saint-Martin, Vendôme
- **Maison des Jeunes de Montoire (MJM)**
21, rue Marescot, Montoire-sur-le-Loir



● ALSH soutenus par Territoires vendômois Vacances d'Hiver, de Printemps, d'Été et d'Automne

ALSH Areines-Meslay
centredeloisirs.areinesmeslay@gmail.com - 02 54 77 22 16

ALSH Azé - Ribambelle et C^e
ribambelle.cie@gmail.com - 06 78 60 26 59

ALSH Epuisay - L'épuiette
epuiette41@gmail.com - 02 54 72 18 58

ALSH La-Ville-aux-Clercs
perisco@la-ville-aux-clercs.fr - 06 41 05 80 76

ALSH Coulommiers-la-Tour
asso-coulommierslatour@famillesrurales.org
06 76 40 21 50

● Les Accueils de loisirs Territoires vendômois

Les structures de loisirs accueillent les enfants de 3 à 13 ans sur les périodes de vacances scolaires. Des équipes pédagogiques qualifiées encadrent les enfants et font en sorte que chacun s'épanouisse au sein de la structure, grandisse à son rythme, rencontre des copains et partage des expériences originales et enrichissantes.

informations et inscriptions sur espacefamille.vendome.eu

● Le Transfo 140, faubourg Chartrain, Vendôme

- un PIJ (Point Information Jeunesse) qui accompagne les jeunes dans la recherche de jobs, départs à l'étranger et autres projets...
- un service de mise en relation babysitting ;
- un espace multimédia ouvert à tout public ;
- diverses ressources documentaires et multimédia ;
- une permanence de la MDA (Maison des Ados) ;
- des animations multimédia, de prévention...

Animation itinérante Territoires vendômois

Activités variées et sorties à la journée ou sur plusieurs jours. Un transport est proposé à tous les jeunes du territoire. À indiquer à l'inscription.



le Transfo propose gratuitement un service de mise en relation autour du babysitting !

Ce service s'adresse aux jeunes de 16 ans et plus souhaitant proposer leurs services et également aux parents cherchant une garde occasionnelle pour leurs enfants.

Vous cherchez une solution babysitting ? <https://www.territoiresvendomois.fr/baby-sitting>

Vous souhaitez faire du babysitting ? Retirez votre dossier au Transfo, 140 faubourg Chartrain à Vendôme.

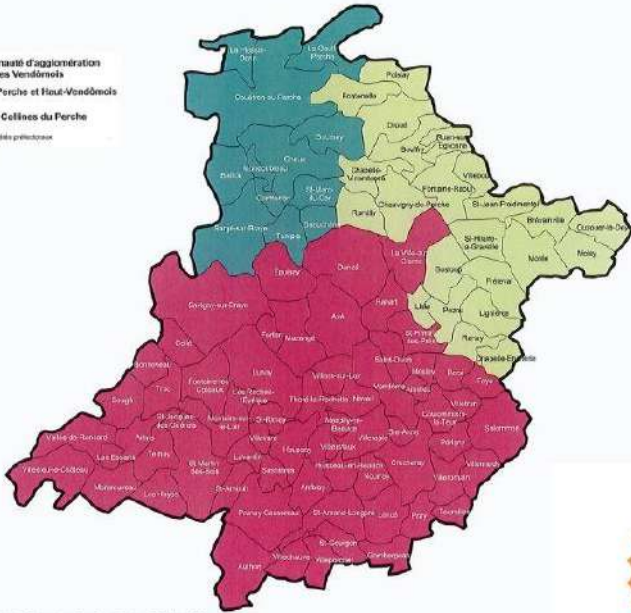
Pour pouvoir vous inscrire aux activités proposées par Territoires vendômois pour les enfants et les jeunes, créez votre compte en vous rendant sur <https://espacefamille.vendome.eu> (page également directement accessible dès l'accueil du site www.territoiresvendomois.fr) et laissez-vous guider.



SYNDICAT MIXTE DU PAYS VENDÔMOIS

Présidente : Claire FOUCHER-MAUPETIT

■ Communauté d'agglomération
Territoires Vendômois
■ CC. du Perche et Haut-Vendômois
■ CC. des Collines du Perche
Carte source : Arrêté préfectoral



LE TERRITOIRE

Le Pays Vendômois est composé de 100 communes, de la communauté d'agglomération Territoires Vendômois ; de 2 communautés de communes : les Collines du Perche et Perche et Haut Vendômois et du Conseil Départemental. Il correspond à l'arrondissement de Vendôme, soit près de 70 000 habitants

LA STRUCTURE

24 élus
membres
du Bureau

112 élus
titulaires

6 agents du
service public

LES PROGRAMMES

Le Pays Vendômois a pour objet de mettre en œuvre une politique commune de développement et d'aménagement global du territoire. Il met à disposition des collectivités une ingénierie et des expériences de projets afin de permettre un essaimage des bonnes pratiques de développement local.

Il suscite des réflexions d'ensemble sur les perspectives à moyen terme de développement économique, agricole, touristique, social, environnemental et culturel.



Le Contrat régional de Solidarité Territoriale (CRST) est un outil d'accompagnement financier pluriannuel qui s'inscrit dans la démarche de développement du Pays et de la Région. Il permet la mise en œuvre d'objectifs du projet de territoire et apporte des aides aux porteurs de projets.



LEADER est un programme européen qui vise à soutenir des projets pilotes en zone rurale. LEADER est un axe du FEADER (Fonds Européen Agricole et de Développement de l'Espace Rural).

COT

Contrat d'Objectif Territorial

Dispositif d'accompagnement et de financement des énergies renouvelables (chaufferie bois, réseaux de chaleur, géothermie, solaire thermique) développé par l'ADEME et la Région et porté par le Pays Vendômois sur le territoire. Programme accessible aux collectivités, entreprises, exploitants agricoles et bailleurs sociaux.



Un dispositif public indépendant de proximité qui accompagne les propriétaires dans leurs projets de rénovation énergétique.



Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.



Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) sont élaborés de manière concertée à l'initiative de différents acteurs d'un territoire (publics, économiques, associatifs, ...). Ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant aux enjeux de l'alimentation : sociaux, environnementaux économiques, sanitaires.

syndicatmixte@pays-vendomois.org / 02.54.89.12.20

7 Avenue Gérard Yvon – 41100 VENDÔME

EXEMPLES DE PROJETS

CRST

Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) est le dispositif de contractualisation de la Région Centre-Val-de-Loire pour contribuer à l'aménagement équilibré et durable du territoire. Sur la période 2023-2029, **9 619 000€** sont alloués par la Région pour la réalisation de projets sur le Pays Vendômois : diversification agricole, développement de circuits de proximité, aménagement touristique, construction d'équipements culturels ou de loisirs, construction de locaux pour l'accueil d'enfants, aménagement de centres-bourgs et d'espaces publics, rénovation thermique de bâtiments publics, construction de logements sociaux, réalisation de pistes cyclables et de voies vertes, animation du contrat local de santé, réalisation d'opérations de préservation de la biodiversité et soutien à des initiatives locales innovantes.



COT

Construction d'une chaufferie au bois déchiqueté pour le groupe scolaire de Lunay. Projet accompagné par le Pays Vendômois, aidé par l'ADEME (87 000 €), le FEDER (135 000 €) et le Conseil Départemental (74 000 €). L'opération permettra de diminuer les charges d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et d'utiliser une ressource renouvelable locale.

Contrat Local de Santé du Vendômois

Le CLS a pour missions d'améliorer le parcours de santé des populations et de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. L'animation du CLS consiste principalement à organiser des actions de prévention et de promotion de la santé, biologique, psychologique et sociale et santé environnementale, au plus près des populations du Pays Vendômois. Il s'agit également de participer à toute réunion, atelier, séminaire qui vise à améliorer le parcours de santé des populations du territoire. Les différents axes du CLS 2025-2029 :

- Axe n°1 : Favoriser le développement d'actions de prévention et de promotion de la santé pour tous
- Axe n° 2 : Développer la mise en réseau et la communication autour des acteurs du territoire en santé mentale
- Axe n° 3 : Promouvoir un environnement favorable à la santé pour tous
- Axe n° 4 : Réduire les inégalités sociales et territoriales en santé



LEADER

Délocaliser la culture grâce à une remorque-castelet

L'Hectare - Territoires Vendômois, en partenariat avec Le Sablier de Dives-sur-Mer, a élaboré une remorque-castelet pour délocaliser l'univers de la marionnette et le faire découvrir. Un spectacle a été présenté dans plusieurs communes du territoire. 10 000 € de subvention ont été attribués au projet via le programme LEADER.

PLATEFORME REV

Permanences de l'ADIL-France Rénov'

La Plateforme "Rénovez En Vendômois (REV)" a ouvert le 1er janvier 2017. Des permanences décentralisées de l'ADIL - France Rénov' ont lieu sur tout le territoire pour des conseils personnalisés (financiers, énergétiques, juridiques) sur la rénovation de vos logements.

"Les élus du Pays Vendômois poursuivent leur engagement dans la maîtrise énergétique. Ils vous proposent un service de conseils pour la rénovation des logements des particuliers".

Où trouver les permanences de l'ADIL-France Rénov' sur notre territoire ?

5 lieux de permanences sur le territoire vous accueillent sur rendez-vous : Vendôme, Mondoubleau, Fréteval, Saint Amand Longpré et Montoire

Besoin d'informations ? Contactez l'ADIL

ADIL – France Rénov' :
Tel : 02.54.42.10.00
Adresse : 34 avenue Maunoury, porte C, 41000 BLOIS

**VOUS HABITEZ DANS
UNE COMMUNE
DE TERRITOIRES
VENDÔMOIS ?**

(VOIR PLAN AU VERSO)



**DÉMARRAGE
EN AVRIL**

**VOUS AVEZ UN
NID DE FRELONS
ASIATIQUES...**

STOP
**AU FRELON
ASIATIQUE**



Frelons
européens



Frelons
asiatiques

**TERRITOIRES VENDÔMOIS PREND EN CHARGE
LE COÛT DE LA DESTRUCTION DU NID**



N'attendez plus
et contactez-nous

☎ 02 54 89 44 68

✉ luttefrelonasiatique@catv41.fr

Cimetière de Faye

Le conseil municipal a décidé lors de sa séance du 21 novembre 2024 de lancer la procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon pour les concessions perpétuelles et les concessions concédées pour une durée limitée.

Si votre famille est concernée merci de vous présenter en mairie.

Procédure de la reprise des concessions perpétuelles

1) Si les descendants ou les successeurs de la concession, ou éventuellement personnes chargées de l'entretien sont connus, le maire adresse, 1 mois avant la visite une lettre recommandée avec accusé réception les invitant à se rendre à la visite ou se faire représenter. Il leur indique le jour et l'heure de la constatation. Si la résidence des descendants ou des successeurs du concessionnaire n'est pas connue, l'avis est affiché à la mairie et à la porte du cimetière.

2) L'état d'abandon est constaté par un procès-verbal dressé par le Maire. Diverses mentions doivent figurer sur le PV (emplacement exact dans le cimetière, décrit la concession, date de l'acte, noms des ayants droits, des défunts inhumés (joindre une copie de l'acte de concession). Le PV est signé par toutes les personnes présentes lors de la visite.

3) Dans les 8 jours à compter de la visite, le procès-verbal est notifié, par lettre recommandée avec accusé réception, aux descendants, successeurs. Par la même lettre le maire les met en demeure de rétablir la concession en bon état d'entretien.

4) Dans les 8 jours, le maire porte à la connaissance du public des extraits du PV par affichage à la porte de la mairie et à celle du cimetière durant 1 mois. Ces affiches sont renouvelées deux fois à 15 jours d'intervalle.

Le maire signera un certificat par lequel le constat de l'accomplissement des affichages a bien été fait.

Il faut donc 3 affichages :

- 1^{er} affichage : 1 mois – certificat d'affichage
15 jours où il n'y a pas d'affichage
- 2^{ème} affichage : 1 mois – certificat d'affichage
15 jours de nouveau il n'y a pas d'affichage
- 3^{ème} affichage : 1 mois – certificat d'affichage

La reprise de la concession ne peut être prononcée qu'après un délai de 1 an suivant l'accomplissement des formalités de publicité. Le délai commence à courir à l'expiration de la période d'affichage des extraits de PV. A la fin de la procédure le conseil municipal définit par délibération les tombes à reprendre.

Procédure de la reprise des concessions temporaires

Les concessions temporaires, trentenaires, cinquantenaires et centenaires arrivant à échéance et n'ayant jamais fait l'objet d'une demande de renouvellement ou de conversion dans les délais prévus. Ces concessions sont renouvelables, mais à défaut du paiement de la nouvelle redevance, le terrain concédé retourne à la commune et ne peut être repris que 2 années révolues après l'expiration de la période pour laquelle le terrain a été concédé. Néanmoins, ces concessions ne peuvent être reprises que si la dernière inhumation remonte à 5 ans.

Un composteur et un bac jaune sont installés dans le cimetière de Faye afin d'améliorer le tri des déchets verts.

Dorénavant, merci de déposer :

DANS LE BAC COMPOST

- les gerbes naturelles
- les fleurs fanées
- les feuilles mortes
- les mauvaises herbes
- la terre



DANS LE BAC JAUNE

- cerclages en plastique
- rubans et films plastiques



A LA DECHETTERIE

- pots ou sous-pots en plastique
- fleurs et plantes artificielles
 - mousse florale
 - pots en grès

Le compostage comment ça marche ?

Le compostage est un processus totalement naturel qui permet aux matières organiques de se décomposer à l'aide de petits organismes vivants, en présence d'oxygène et d'eau. C'est le même processus que celui observé dans la nature lors de la transformation des feuilles mortes en humus. Cette biodégradation est simplement accélérée dans le compostage du fait de la mise en tas et du brassage par la main de l'homme, ce qui favorise la montée en température.

Le compost est le résultat de la décomposition de déchets organiques.

Il améliore la qualité du sol, contribue à son renouvellement, accroît son activité biologique et l'enrichit à long terme. C'est un amendement écologique et économique.

Merci de respecter ces consignes

RENSEIGNEMENTS UTILES

| Vous voulez obtenir | Où s'adresser | Conditions et Pièces à fournir | Coût | Observations |
|--|--|---|---|---|
| Carte nationale d'identité Passport | aux mairies dotées d'une station d'enregistrement des données. Les plus proches : Vendôme, Saint-Ouen, Oucques, Morée, Mondoubleau, Montoire/Loir, etc... | 1 photo d'identité ancienne carte d'identité ou ancien passeport justificatif de domicile de moins de 3 mois | gratuit pour cni sauf en cas de vol ou perte selon tarif en vigueur pour passeport | Valable 10 ans pour les mineurs, 15 ans pour les majeurs. Faire une pré-demande en ligne via ANTS et prendre rendez-vous dans la mairie de votre choix pour faire le dossier (prise d'empreintes et signature) |
| Carte d'électeur | Mairie du Domicile | Etre Français et majeur - Présenter carte d'identité et justificatif de domicile | gratuit | Les inscriptions et radiations se font sur le site du service public.fr – élections ou en mairie toute l'année. |
| Certificat d'hérédité | Notaire | Livret de famille du défunt, pièce d'identité du demandeur | Coût Variable | |
| Copie intégrale ou extrait de naissance | Mairie du lieu de naissance | Nom, prénoms, date de naissance - joindre une enveloppe timbrée et copie d'une pièce d'identité ou du livret de famille | gratuit | Enveloppe timbrée à votre adresse ou par courriel. Les personnes de nationalité françaises nées à l'étranger doivent s'adresser au Ministère des affaires étrangères service centre de l'état civil - 11 rue de la maison blanche 44941 Nantes cedex 9 |
| Copie intégrale ou extrait d'acte de mariage | Mairie du lieu de mariage | Nom, prénoms, date de mariage copie d'une pièce d'identité ou du livret de famille. | gratuit | Enveloppe timbrée à votre adresse ou par courriel. |
| Copie intégrale ou extrait d'acte de décès | Mairie du lieu de décès | Nom, prénoms du défunt, date du décès | gratuit | Enveloppe timbrée à votre adresse |
| Livret de famille (duplicata) | Mairie du mariage ou du domicile | En cas de perte, fournir l'état civil des conjoints et des enfants. Après un divorce, l'ex-conjoint peut obtenir un duplicata | gratuit | Imprimé de demande de duplicata à retirer en mairie |
| Déclaration de mariage | Mairie du lieu du mariage | Extrait de naissance pour chacun des époux, attestation sur l'honneur pour domicile, liste des témoins | gratuit | |
| Déclaration de naissance | Mairie du lieu de naissance dans les 5 jours | Certificat d'accouchement et livret de famille - carte d'identité des parents | gratuit | |
| Déclaration de décès | Mairie du lieu de décès dans les 24 heures sauf week-end et jours fériés 48 h | Livret de famille, certificat de décès | gratuit | |
| Recensement pour la journée d'appel à la préparation à la défense | Mairie du Domicile | Carte nationale d'identité, livret de famille | gratuit | Au cours du trimestre qui suit les 16 ans |
| Un rendez-vous avec le conciliateur de Justice | Point d'accès aux droits 37 avenue Clémenceau 41100 Vendôme 2e et 4e jeudi du mois de 14 h à 17 h Accueil sur rendez-vous au 02 54 86 47 77 ou au 06 89 86 51 68 | | | Résolution de litiges à l'amiable dans les domaines de la consommation, des relations de voisinage, de rapports entre locataires et propriétaires, de différends entre personnes... |

Commune de Faye

Est sur



Campagnol

Site internet

faye41.fr

L'application mobile

campagnol.fr



APPLICATION MOBILE



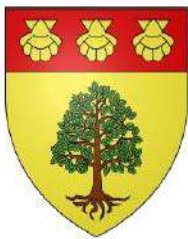
Téléchargement gratuit

Pour vous informer la mairie utilise :

pour son site internet et son application mobile Campagnol.

*Téléchargez-la pour découvrir les alertes,
les événements, les actualités, les services de la mairie.*

La commune cotise annuellement à l'Association des Maires Ruraux de France,
créateur de sites internet et d'applications mobile



MAIRIE de FAYE
12 rue du Château
41100 FAYE
Tél : 09 77 90 65 02
e-mail : mairie.faye@wanadoo.fr
site internet : faye41.fr
application mobile : campagnol.fr

Cette année, la commune de Faye réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du jeudi 16 janvier 2025 au samedi 15 février 2025.

Comment ça se passe ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur à votre demande

Vous n'avez reçu aucun document d'ici **le 16 janvier 2025** ?

Contactez la commune : **Madame LE BRIS Dany, coordonnateur communal pour la commune de Faye ou l'agent recenseur nommé par Madame le Maire : Madame BUTTIEU Carole**



Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et **sur les logements**, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante** ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.
3. **Identifier les besoins** notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter :

- Madame LE BRIS Dany, coordonnateur communal pour la commune de Faye, à la mairie de Faye le lundi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h ou le jeudi de 13 h à 16 h. Tél. 09.77.90.65.02.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.



Faye vue du ciel





Photo vœux vendredi 12 janvier 2024

Bonne année 2025 !

Mairie de Faye 12 rue du Château 41100 Faye - Tél. 09.77.90.65.02

e-mail : mairie.faye@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public lundi de 15 h à 18 h

Site internet : Faye41.fr

Application mobile : campagnol.fr